

REGLEMENT INTERIEUR AU FCC 85 POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS PAR LES EQUIPES

1/ OBJET DE REGLEMENT

Fixer les démarches à suivre pour l'organisation des manifestations:

- Définir la manifestation
- Proposer la demande au bureau directeur
- Gestion de la manifestation avec ses modalités
- Bilan projeté

2/ DEFINIR LA MANIFESTATION

- Le type de la manifestation
- Les moyens mise en œuvre (matériels, documents...)
- Les modalités de règlement
- Le lieu
- La date
- Pas plus de 2 animations par catégorie

3/ PROPOSITION DE LA DEMANDE AU BUREAU DIRECTEUR

La demande devra être proposée par écrit au bureau directeur.

Envoyer un mail à Philippe avant le 1er octobre de chaque années.

4/ GESTION DE LA MANIFESTATION ET SES MODALITES

- Qui sera le ou les responsable(s) dans l'équipe
- Rendre des comptes aux référents nommés du bureau directeur
- S'assurer que tous les documents juridiques soient complets
- Appliquer le règlement du club sur le point financier et sécuritaire de l'animation
- Règle du sponsoring :

Si l'entreprise est sponsor du club	10% de la somme versée sera reversée au club	
Si l'entreprise n'est pas sponsor du club	20% de la somme versée sera reversée au club	Ou l'entreprise accepte de signer un contrat partenaire

Il est ici précisé que si l'entreprise est déjà sponsor du club et qu'elle souhaite en plus soutenir une équipe elle devra signer un document assurant le versement de sa quotisation annuelle.

Le club s'engage à envoyer les factures concernant le MECENA.

5/ BILAN

- Les recettes avec un tableau détaillé
- Les dépenses avec un tableau détaillé
- Le bénéfice pour l'équipe et le club

Vous faites parti d'un club avec un esprit club.

Toutes vos démarches doivent se faire sous le nom du FCC 85.

Une équipe dans un club et non pas un club dans un club.